

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du Jeudi 05 Avril 2018

Effectif du conseil communautaire : 127 membres

Membres en exercice : 127

Quorum : 64

Membres présents : 70

Pouvoirs : 23

Membres votants : 93

Date de la convocation : 29/03/2018

L'an deux mil dix-huit et le jeudi cinq avril à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur THIBAULT-BELET Patrick, Madame TURPIN Annie, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAIFFE Christian, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur MECHOUD Alain, Monsieur PORTAIS Alain, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès.

Etaient excusés : Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DORGERE François, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Madame PETIT Danièle.

Pouvoirs : Madame ANGOT Josiane pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur BARON Marc pouvoir à Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BIBET Pierre pouvoir à Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur CHALONY Gilbert pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur DANIEL Jean-Claude pouvoir à Monsieur MALARGE Pierre, Madame DRAPPIER Michèle

pouvoir à Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur FEDERICI Michel pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur FILET Gérard pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur JEHANNE Eric pouvoir à Madame CANU Françoise, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur LAIGNEL Pascal pouvoir à Madame NADAUD Nadia, Madame LEROUVILLE Janine pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Madame MONTIÈRE Julie pouvoir à Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame POTTIER Lydie pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur VAMPA Marc pouvoir à Monsieur BOISSIERE Bernard, Madame VANDERHOEVEN Sandrine pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur WIRTON Philippe pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues.

Monsieur MADELAINE Pascal est désigné en tant que secrétaire de séance.

Délibération n° 37/2018 : Vote du Budget Primitif 2018 – SPANC

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 1^{er} mars 2018.

Les EPCI appliquent les règles budgétaires et comptables des communes par renvoi des articles L. 5211-36 et R.5211-13 aux dispositions du livre III de la deuxième partie du CGCT, c'est-à-dire aux articles L. 2311-1 à L. 2343-2 et R.2311-1 à D.2343-10 qui constituent les textes applicables aux finances communales.

Sur cette base les commissions se sont réunies pour examiner et débattre du projet de budget primitif 2018.

Les comptes administratifs 2017 ne pouvant être adoptés préalablement au vote du budget, le compte de gestion du receveur municipal n'ayant pas été produit, il a été proposé et décidé la reprise anticipée des résultats et l'affectation prévisionnelle en réserve de ceux-ci sur le budget primitif de l'exercice 2018.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur le Budget, tel que présenté dans le document annexé Budget Primitif 2018 –SPANC.

Il est précisé que le vote est proposé par nature, chapitre, sans vote par opération.

Le projet du budget est présenté en équilibre comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	820 437,02	512 418,32

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (2)	(si déficit)	(si excédent) 308 018,70
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	820 437,02	820 437,02

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 522 034,87	1 333 748,00

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	42 051,00	500 304,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 269 966,13	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 834 052,00	1 834 052,00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	2 654 489,02	2 654 489,02

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur le Budget tel que présenté dans le document annexé Budget Primitif 2018 – SPANC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et l'article L.1612-3 et les articles L. 5211-36 et R.5211-13 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire et le rapport d'orientations budgétaires voté le 1^{er} mars 2018 ;

Vu les avis des commissions compétentes ;

Sur proposition du bureau communautaire ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents et représentés** :

- ✓ **ADOPTE** le budget Primitif SPANC de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'exercice 2018 tel que présenté dans le document « Budget Primitif du SPANC ».

Résultats du vote :

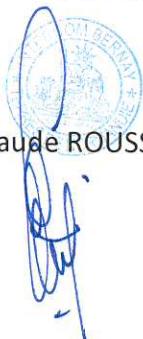
Votants	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
93	85	66	19	8

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066413-20180405-37_2018-BF

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/04/2018